



Instructeur agréé

Ce document certifie que

JONATHAN MOTA

a atteint avec succès les normes élevées requises pour un instructeur agréé IPAF dans les catégories suivantes :

STATIQUE VERTICAL (1a), STATIQUE MULTIDIRECTIONNELLE (1b), MOBILE VERTICAL (3a), MOBILE MULTIDIRECTIONNELLE (3b), HARNAIS (H)

No de Certificat:

I/0007440

Date d'émission:

12/10/2022

Date d'expiration:

30/09/2027

INFORMATION IMPORTANTE



En Suisse, l'assureur-accidents SUVA reconnaît la carte PAL comme preuve pérenne de la formation de base pour les PEMP. La carte PAL est donc valable en Suisse sans restriction tant que les dispositions de la SUVA sont maintenues.

ATTENTION : il n'existe à ce jour aucune réglementation sur ce sujet en Suisse et de ce fait certaines entreprises ou organisations n'accepteront pas de carte PAL périmée.

Signé au nom de
International Powered Access Federation

Centre de Formation où le cours a été dispensé

Accès & Elévatique SA



La référence mondiale des plates-formes et nacelles élévatrices

Attention: Ce seul certificat ne doit pas être accepté comme preuve de la formation. Seulement une carte licence PAL valide peut fournir la preuve de la formation et de l'identité.



www.ipaf.org